

M. Marcel Servin. Quand on parlait de poubelles, tout à l'heure, on était trop modeste.

M. Robert Bruyssel. Est-ce vrai ou c'est-ce pas vrai ?

M. Marcel Servin. M. de Chevigné lui-même sait que ce n'est pas vrai.

M. Pierre de Chevigné. Je suppose que vous n'avez tout de même pas peur d'écouter ce que je lis ?

M. Marcel Servin. Moins peur que vous. Je constate simplement qu'il a fallu deux ans pour forger ces documents.

M. Arthur Basset. On a mis deux ans pour fabriquer un faux.

M. Pierre de Chevigné. Sur une autre demande : « Vous n'ignorez pas que le journal *l'Humanité* a été suspendu. Pourquoi dès lors avez-vous tenté de le publier à nouveau ? », Mme Ginollin répond : « J'ai agi avec bonne foi. Je me suis adressé aux autorités allemandes parce que j'avais cru que c'était ce qu'il convenait de faire. Si j'avais cru qu'il était nécessaire de m'adresser aux autorités françaises, je l'aurais fait aussi bien. *(Rires à droite.)* Je pensais que les décrets de suspension et de dissolution dont il vient d'être question ne recevaient plus d'application. »

Après lecture, Mme Ginollin ajoute : « Il est exact que *l'Humanité* devait paraître avec l'indication « organe central du parti communiste français ».

M. Georges Cogniot. Signé Jules Moch.

M. Arthur Basset. Oh oui ! c'est « moche ». Les rédacteurs manquent d'imagination.

M. Pierre de Chevigné. Mme Ginollin a été encore interrogée le même jour. Son deuxième interrogatoire n'a pas grand intérêt et, au fond, confirme le premier.

M. Jacques Duclos. Vingt-deux, v'là les files !

M. Pierre de Chevigné. J'indique simplement qu'interrogée sur les documents trouvés en sa possession quand elle fut arrêtée, Mme Ginollin déclara qu'ils lui avaient été remis par Tréand et qu'elle se proposait de les soumettre à la censure allemande pour publication dans le premier numéro imprimé de *l'Humanité*.

Mme Madeleine Braun. Où étiez-vous donc pour savoir tout cela ?

M. Pierre de Chevigné. Voici la liste de ces documents : un feuillet « La cinquième colonne chante victoire », un exemplaire de *l'Humanité* clandestine du 19 juin, un article intitulé : « Les radotages de Gustave Hervé », enfin un tract ainsi libellé : « Assez de sang, assez de misère et de ruines ». Ce tract était probablement destiné à exalter l'esprit de la Résistance. *(Applaudissements au centre, à droite et à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.)*

M. Marcel Servin. Qui donc disait qu'il ne fallait pas tuer d'Allemands ? C'était quelqu'un que vous connaissiez bien et qui parlait derrière son micro à Londres. *(Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.)*

M. Pierre de Chevigné. J'ai également l'interrogatoire de M. Tréand daté du même jour par le même commissaire Lafont. Tréand, lui, avait plus de métier. Il a commencé d'abord par tout nier. Quand on lui a montré la déposition de Mme Ginollin, qu'il a vu les documents qui avaient été saisis sur elle, il a fait une deuxième déposition, d'ailleurs courageuse, et dont voici des extraits :

M. Georges Cogniot. Vous étiez donc là ?

M. Pierre de Chevigné. Tréand prend ses responsabilités et déclare : « J'estime que je n'avais pas à fournir spontanément des renseignements sur mon activité politique, mais dès l'instant où des documents ont été trouvés, tant sur une camarade que sur moi à ce sujet, je tiens à prendre mes responsabilités. »

« Depuis lundi, en effet, nous nous sommes rencontrés quotidiennement, ma camarade Ginollin et moi, et nous nous tenions au courant de ce que nous faisons dans l'ordre d'idées qui nous intéressait. Désireux de faire réparer *l'Humanité* dans les circonstances actuelles où, estimions-nous, elle avait un rôle à jouer, nous nous sommes adressés à la commandantur pour savoir dans quelles conditions notre journal pourrait paraître. Nous tenions, en effet, à ce que la chose eût un caractère de régularité indiscutable. *(Rires au centre et à droite.)* Mes notes traduisent très bien l'état d'esprit dans lequel nous agissions et l'attitude que nous avions adoptée. »

C'est un homme régulier M. Tréand : il voulait être en règle avec la loi ; c'était, certes, la loi allemande, mais enfin, la loi quand même. *(Rires sur les mêmes bancs. — Protestations à l'extrême gauche.)*

M. Marcel Servin. Que vous respectiez.

M. Pierre de Chevigné. Après lecture, M. Tréand ajoute : « J'insiste sur ce fait : Par là même que nous nous adressions à M. Dangon, imprimeur de *l'Humanité*, nous montrions que notre activité était ostensible et la publication de *l'Humanité*, régulière, et que, dès lors, il n'y avait rien de commun avec la publication de numéros ronéotypés pouvant être diffusés de façon plus ou moins clandestine, soit maintenant, soit dans l'avenir. »

M. Tréand déclare ensuite :

« Ma camarade Ginollin n'a fait de démarches que sur mes indications. J'ai été amené à lui conseiller celles-ci dans les circonstances suivantes : Revenant de Lille, où j'ai constaté que rien ne pouvait être publié sans l'autorisation de la commandantur, j'y ai appris, en outre, qu'en Belgique, un journal communiste ou plus exactement plusieurs journaux communistes paraissaient régulièrement avec l'autorisation des autorités allemandes locales. »

Mme Eugénie Suvernols. Vous ne connaissez pas beaucoup la lutte dans la clandestinité pour dire de pareilles énormités.

A l'extrême gauche. Flicaille !

M. Pierre de Chevigné. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Tréand.

« J'en ai conclu... »

M. Georges Cogniot. C'est absolument faux.

M. Pierre de Chevigné. « ...que ce qui était fait dans un lieu devait l'être dans l'autre, ou tout au moins pouvait l'être, et c'est alors que j'ai eu l'idée des démarches dont il vient d'être question. »

« J'étais de très bonne foi et j'étais convaincu que, seules, les autorités locales d'occupation pouvaient trancher les questions relatives à la publication du journal. »

M. Georges Cogniot. Qui vous a remis ces documents ?

M. Marc Sangnier. N'interrompez pas.

M. Pierre de Chevigné. J'entends demander où j'ai eu ces documents. Mais ce sont des documents de justice parfaitement réguliers. Ils se trouvent dans les archives, où vous pouvez les consulter. *(Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.)*

Les interrogatoires sont toujours dans les dossiers des inculpés au petit Parquet.

J'ai également sous les yeux les interrogatoires de Mmes Schrodt et Grunenberg. Ce sont des comparés dont les interrogatoires n'ajoutent rien au fond de l'affaire. Je vous lis quelques lignes d'une déposition de Mme Schrodt, qui confirme, tout simplement :

« J'ai revu Mme Ginollin hier soir, à vingt heures trente environ, au métro Saint-Martin. Elle nous a déclaré que le lieutenant Weber avait, en tant que représentant de la Kommandantur, donné son assentiment à la publication de *l'Humanité* et que nous pourrions paraître vingt-quatre heures après. C'est-à-dire aujourd'hui même, après avoir soumis les articles au visa de la censure. Elle devait, a-t-elle ajouté, revoir le lieutenant Weber à vingt-deux heures environ. »

J'ai enfin une déposition qui peut être contrôlée, celle de M. Dangon. M. Dangon, lui, n'était pas inculpé, ni arrêté ; c'était un témoin libre. Vous le connaissez bien, c'est lui qui a imprimé *l'Humanité*, je crois, de 1925 à 1929.

M. Georges Cogniot. Il a imprimé *l'Aube*, aussi.

M. Louis Terranoire. Mais pas avec l'autorisation de la Kommandantur.

M. Francisque Gay. *l'Aube* n'a jamais demandé à M. Dangon de l'imprimer à nouveau.

M. Marcel Servin. Nous non plus !

M. Pierre de Chevigné. M. Dangon reconnaît avoir reçu la visite de Mme Ginollin, le 20 juin 1940, en vue de la réparation de *l'Humanité*.

Dans la soirée, il lui fut remis une somme de 50.000 francs pour couvrir les premiers frais de remise en route — à ce moment-là, l'impression des journaux coûtait moins cher qu'aujourd'hui... »

M. Georges Cogniot. On ne peut rien vous cacher !

M. Fernand Grenier. Je serais curieux de savoir comment *Le Pays* boucle son budget avec un aussi faible tirage.

Où touchez-vous l'argent ?

Parlez-nous des fonds secrets qui alimentent *Le Pays* !